



COMMUNE DE DOURGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 3 juin 2025

N° 20250603DL39

Conseillers et Quorum

En exercice : 12

Présents : 9

Pouvoirs : 1

Date d'envoi de la convocation : 28/05/2025

Date d'affichage : 28/05/2025

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-cinq et le 3 juin à 19h00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mmes BOURDIN Danielle, TERRAL Patricia, M. COLLOT Adrien, Adjoints.
Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, MONTAGNÉ Isabelle,
MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusée : Mme LANDESSE Corinne (Procuration à Mme COUGNAUD Dominique)

Absents : MM. BARTOLO Thibaud, BEILLARD Adrien

Secrétaire de séance : Mme Patricia TERRAL, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 13 mai 2025 sur le projet de modification du temps de travail à la baisse,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il leur appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect de la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Il est proposé la modification du temps de travail à la baisse pour l'emploi suivant :

- Agent polyvalent en milieu scolaire – catégorie C – filière technique - grade : adjoint technique territorial – à temps non complet : 12.5/35^{ème} au lieu de 25/35^{ème}

Date d'effet : 4 juin 2025

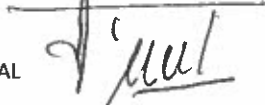
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** les modifications de l'emploi tel que présenté ci-avant,
- **VALIDE** le tableau des effectifs,
- **DIT** que les crédits nécessaires au financement de l'emploi sus-désigné sont inscrits au budget de l'exercice 2025,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches et à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Patricia TERRAL



Affiché en Mairie le 6 juin 2025

Le Maire

Dominique COUGNAUD



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.